

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-0123 DU 19 MARS 2002
Portant Rectificatif au Décret n° 99-333
du 02 Juillet 1999 portant nominations
et promotions à titre exceptionnel, civil et
étranger dans l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU la Lettre N° 495/MISD/DC/SG/DGAT/DAE du 28 Février 2002 comportant le Curriculum Vitae du candidat à décorer ;

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n° 99-333 du 02 Juillet 1999, portant nomination et promotion à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin de certains assistants Techniques est rectifié comme suit :

Au Grade d'Officier

Au lieu de Martin SCHEINDERFRITZ de Nationalité Allemande

Lire Martin SCHNEIDERFRITZ

Le Reste sans changement

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mars 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTRES 18 –
GCONB 15 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT
3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.